

Ce persona est 100% fictionnel, la situation est projetée en 2026 suite aux réformes du chômage si elles sont adoptées par l'Arizona

Nom : Boris Mshindi, cuisinier mi-temps, 33 ans

Cuisinier expérimenté, Boris se sent piégé dans un emploi précaire à mi-temps dont il complète le faible revenu par du travail non déclaré dans le même restaurant. Comme il percevait un complément de chômage (AGR), la réforme du chômage le considère comme chômeur de longue durée. Se réorienter lors d'un prochain passage au chômage n'est plus une option pour lui.

Boris est un cuisinier chef de partie travaillant officiellement à mi-temps. Le travail non-déclaré lui permet de joindre les deux bouts, car vivre à Bruxelles, c'est cher : son loyer coûte 60% de son revenu officiel. Depuis la perte de son temps-plein précédent, il bénéficie d'un complément de chômage (AGR) de 37,19 euros par jour officiellement chômeur, et ceci depuis 4 ans. Boris ne cherche pas un job complémentaire, mais plutôt un CDI temps-plein qui lui offrirait une rémunération suffisante pour avancer dans sa vie.



Les réalités de son emploi actuel sont difficiles : il travaille 2 périodes de 4h, six jours par semaine et principalement le soir. Quand il voit les pubs dans le métro pour rendre l'emploi HoReCa attractif, il sourit. Ça fait 8 ans qu'il enchaîne les services coupés ; son employeur précédent était encore moins réglo : il lui sucrant des heures prestées, Boris n'en pouvait plus.

Dans une équipe de 7 personnes fixes, Boris est demandeur d'un temps-plein déclaré, mais son patron, Marco, lui a répondu : « Évidemment que j'ai pas de temps-plein pour toi, tu sais combien tu me coûterais ? Et toi aussi tu cotiserais plus, d'ailleurs ». Dans ce secteur les rentrées d'argent sont souvent en liquide. « C'est plus simple, vous comprenez ? », rappelle-t-il quand ses ouvriers l'interrogent. Pour servir en terrasse, Marco préfère engager des *flexi-jobbers*, et les meilleurs *students* sont rappelés pour les gros services.

Depuis 4 ans que Boris travaille pour ce resto, il n'a pas vu de nouvelles embauches, malgré une activité qui rapporte. Lui-même a vu l'épaisseur de la liasse de Marco, quand il lui paie son « gris » : jusqu'à 20 heures par semaine, ça fait jusque 300€ en plus de son mi-temps officiel.

Boris, c'est dans ses valeurs, envisage le mariage, mais c'est pas gagné : « Je suis pourtant un bosseur, mais quelle est ma « situation » ? Fonder un couple et une famille... pour ne pas passer de temps ensemble à cause de mes horaires ? » Il voyait l'avenir de façon plus romantique en se lançant dans la vie il y a 9 ans.

Après mûre réflexion il voudrait quitter l'HoReCa mais, avec seulement son diplôme secondaire de transition, il comprend qu'il faudrait se qualifier pour d'autres métiers. A Bruxelles-Formation les catalogues de formation sont bien fournis, il aimerait du conseil pour s'y retrouver. Il pense aux services aux entreprises, certains amis à lui s'y trouvent bien. Boris veut être réorienté et formé, la prochaine fois qu'il sera demandeur d'emploi.

PERSONA VIRTUEL
Situation en 2026 après réforme
du chômage par l'Arizona



Travailleur et exclu

A l'approche de la réforme du chômage qui entre en vigueur le 1^{er} janvier 2026, Boris apprend par le service chômage de la CSC que ses allocations complémentaires (AGR) vont s'arrêter. En tant que chômeur, sa caisse de paiement l'a informé qu'il faudrait trouver d'autres rentrées. Travailler plus n'est pas une option, puisque son mi-temps n'est qu'une couverture pour une occupation réelle de 40h.

Il est chômeur partiel et selon la règle réformée, une durée d'allocation plus longue n'est plus prévue. Maintenir ce statut de demandeur d'emploi partiel lui demandait un effort de justification important, mais aller aux rendez-vous d'activation lui faisait envisager un autre avenir professionnel.

Pour tenter de s'appuyer sur son droit à un revenu décent, il prend rendez-vous au CPAS; il doute qu'il pourrait recevoir une aide matérielle en complément. S'il venait à perdre son emploi et demandait un RIS, le cuisinier s'inquiète que le CPAS mette le nez dans son budget : ses dépenses quotidiennes, il les paie avec l'argent liquide reçu de Marco.

Il n'est plus possible pour lui de passer par la case chômage pour se réorienter grâce à l'accompagnement d'Actiris. Son projet professionnel ne peut passer par un retour à l'école, et encore moins par des formations payantes. Il aurait bien besoin de Bruxelles-Formation sur ce coup là, mais pour ça... il faut être demandeur d'emploi.

« Si je perdais mon emploi, qui m'aidera à rebondir vers des emplois plus valorisants, et des employeurs plus fair-play ? » déplore-t-il.

L'HoReCa est un secteur particulier ; en tant que salarié on n'y développe guère d'ambition ni de progression. On ne se fait pas recruter sur papier, sauf dans le haut de gamme. En sortir par la case chômage n'est désormais plus possible. Il ne partirait qu'avec un meilleur contrat signé... changer de secteur, Boris ne peut donc plus y croire ?

S'il perdait son emploi, Boris doute que le CPAS puisse l'aider dans son envie de reconversion ; Il sait juste qu'il devra un jour quitter cet emploi sans lendemain. Alors la case CPAS sera vraiment une mauvaise passe, il ne touchera plus assez d'argent comme isolé. Ce passage-là ne sera pas une planche de salut vers un « vrai job ».

À 33 ans, « avec 8 ans d'expérience de cuisinier pro, c'est quand même dingue que le marché de l'emploi ne tienne pas ses promesses » raconte Boris. Dans la nouvelle situation qui l'exclut du chômage, Boris prestera encore 40h dont seul un mi-temps officiel lui ouvre des droits réduits à l'assurance-chômage. Son employeur-fraudeur continue à profiter de sa main d'œuvre à moindre coût, captive d'un secteur à l'emploi trop souvent inconvenable.

Critique syndicale :

- Boris est qualifié et bosseur, mais nombre d'employeurs HoReCa négligent les droits des travailleurs, ce qui dévalorise le métier. L'évolution du personnel dans l'Horeca est illusoire.
- La réforme le rend captif d'un emploi inconvenable, et encore plus dépendant du revenu complémentaire que son patron lui donne s'il accepte de prester au noir.
- Payer des heures supplémentaires en noir est irresponsable. Cette fraude concurrence gravement l'emploi convenable, au sein de l'entreprise et dans tout le secteur.
- Malgré ses compétences avérées, Boris est en marge du marché de l'emploi depuis plus de 5 ans, on lui refuse à tort un temps-plein et le salaire mérité : revenu et cotisations comprises !
- Après réforme il n'a plus droit à l'Allocation Garantie de Revenus (AGR) car demandeur d'emploi de longue durée. S'il demandait le chômage complet, il serait inadmissible.
- s'il « tombe au CPAS » sa réorientation vers un meilleur emploi ne sera pas facilitée. Au RIS, les tentatives d'Insertion Socio-Professionnelle (ISP) ne sont envisagées qu'après octroi des aides et la stabilisation de l'urgence sociale.
- Avant la réforme, le fonctionnement du chômage et l'action publique d'accompagnement vers l'emploi ou la formation offraient à de tels profils un tremplin accessible pour se réorienter vers un meilleur emploi.